



# C I M A

## CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES

DECISION N° 020 /CIMA/PCMA/PCE/2019  
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES TITULAIRES DE LA COMMISSION  
REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA).

LE CONSEIL DES MINISTRES DES ASSURANCES,

Vu le Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains,

Vu l'article 3 alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA,

Vu les statuts de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA),

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres titulaires de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), représentants des Directions Nationales des Assurances, pour une durée de trois ans, les personnalités ci-après :

- ✓ Monsieur Valentin MAYERE-YOLONGUERE, République Centrafricaine ;
- ✓ Monsieur Alexandre YOKA GALLOY, République du Congo ;
- ✓ Monsieur Karim DIARASSOUBA, République de Côte d'Ivoire ;
- ✓ Monsieur NOMA Abdou, République du Niger ;
- ✓ Monsieur Mamadou DEME, République du Sénégal ;
- ✓ Monsieur Paziwèdon Komla Gabriel SIMTAGNA, République du Togo.

**Article 2** : La présente décision qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA.

Fait à Paris le 10 octobre 2019

Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président de séance



Sani YAYA